[L'Abeille de la] Nouvelle-Orléans.
[BUREAU] RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 17 AVRIL

Revue des Journaux.

Les événements de la paroisse Grant forment, naturellement, le thème des commentaires de tous les journaux. Le *Picayune* rappelle les chiffres de l'élection du 4 novembre, d'après les déclarations du bureau Forman, nommé par le Sénat de la Louisiane. McEnery a obtenu 514 voix et Kellogg 405. M. Hadnot a été élu à la Législature par 532 voix contre 338 données à W. Ward, homme de couleur, qui s'est fait le chef des émeutiers. Le *Picayune* rappelle les faits qui ont amené le conflit et dit:

Malheureusement, les auteurs et les meneurs de cette funeste affaire ont, jusqu'ici, échappé au châtiment qu'ils méritent. Le peuple de la Louisiane a assez de l'usurpation. La patience peut cesser d'être une vertu. Quand il sera évident qu'il y a un danger certain pour les conspirateurs et les directeurs de cette oppression criminelle, alors nos affaires pourront être débarrassées d'une intervention détestable et frauduleuse. Nous en sommes fâché pour les nègres qui ont été victimes de la lutte, et il y a lieu de déplorer profondément l'occasion de ces désordres.

Le *Times* s'exprime très carrément:

Le sang a déjà coulé et il est probable qu'il coulera encore, et la responsabilité de ce sang versé doit retomber sur ceux qui, par la fraude et la force, ont falsifié le verdict populaire rendu à l'élection de novembre et ont placé les nègres dans une attitude d'hostilité politique envers leurs voisins blancs. Il est clair qu'à moins qu'il ne soit adopté des mesures pour satisfaire les demandes raisonnables des contribuables de l'Etat, le gouvernement *de facto* existant ne pourra longtemps se soutenir. Avec des résultats comme ceux de Grant et Colfax—des noms significatifs—avec la probabilité de soulèvements semblables tout le long de la rivière Rouge, dans les paroisses Ste-Hélène, Ouachita, Claiborne, Ste-Marie, et avec une démonstration aussi respectable que celle qui a eu lieu à la salle des Odd Fellows, dans cette ville, l'autre soir, il doit être apparent pour l'observateur le plus indifférent que les esprits sont tournés contre le gouvernement existant et qu'il n'y a qu'un compromis ou une force écrasante qui puisse le faire tolérer temporairement.

......De tels conflits peuvent être empêchés par les troupes fédérales, mais non par la brigade métropolitaine ni aucune force de milice d'Etat qui pourrait être levée. Exaspéré outre mesure, le peuple ne se soumettra pas à ce qu'il considère comme une vile imposition, et les hommes qu'il paie pour des services plus utiles sont employés comme agents de l'oppression.

Il y a quelques jours, le *Republican* chantait victoire, à propos du triomphe momentané des émeutiers noirs de la paroisse Grant. Aujourd'hui il jette feu et flamme à propos de ce qu'il appelle le massacre de Colfax. Après avoir employé le langage le plus violent, il ajoute hypocritement: "Nous ne chercherons pas à exaspérer les sentiments ni à troubler le jugement public par des mots violents, ni en indiquant ceux à qui, dans notre opinion, revient la responsabilité." Le *Republican* affecte de croire que le conflit n'a eu d'autre cause que la dispute pour quelques emplois de paroisse. Les violences contre les personnes, le pillage des maisons, faits hors de doute, n'existent pas pour lui. L'organe radical se perd dans des divagations sur la possibilité de la proclamation de la loi martiale, de la réduction de la Louisiane à l'état de territoire, et il dit qu'il est prêt à se soumettre aux conséquences d'une nouvelle élection. C'est, ajoute-t-il, une grande concession qu'il fait aux intérêts de l'Etat et à la paix de l'Union. Il est évident que les consciences radicales commencent à être fort troublées.

LES DÉLÉGUÉS DE BORDEAUX AUPRÈS DE LA COMMUNE. — On n'a pas oublié que M. de Lorgeril a provoqué un débat sur les causes qui ont déterminé M. Thiers à prendre sous la Commune des arrangements avec les républicains des départements: M. de Tarteron a publié sur ce point délicat un rapport plein de choses curieuses: on y lira notamment avec intérêt ce qui s'est passé entre M. Thiers et les délégués de la municipalité de Bordeaux, MM. Fourcand et Simiot, nommés depuis députés:

Au mois d'avril 1871, le conseil municipal de Bordeaux résolut de s'entremettre entre Versailles et Paris, et délégua, à cet effet, MM. Fourcand, Simiot et Solles.

Les délégués crurent plus convenable d'aller d'abord chez M. Thiers. Celui-ci leur fit bon accueil, refusa de reconnaître leur mission politique, parce qu'il n'existait qu'un seul gouvernement, — celui de la France à Versailles, — mais s'associant à leurs sentiments d'humanité, il les engagea néanmoins à se rendre à Paris, et leur fit délivrer des passeports.

Ce qu'ils sont allés dire, on le sait: — les insurgés mettront bas les armes; pendant huit jours les portes seront ouvertes; tous pourront sortir, et grâce sera faite à tous, excepté aux assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas et aux individus coupables de crimes ou délits de droit commun.

En allant remplir cette mission, — sur l'invitation de M. Thiers, ils le répètent, — les délégués coururent des dangers à Gennevilliers.

Arrivés à Paris, le 27 avril 1871, ils ne voulurent point recourir à M. Régère qu'ils avaient connu autrefois. Ce fut à la Commune elle-même qu'ils s'adressèrent pour obtenir une audience, qui leur fut donnée par M. Paschal Grousset.

Les délégués lui tinrent le langage le plus énergique: Il faut céder à la force, obéir surtout à la loi, lui dirent-ils; cette tentative est insensée, criminelle, impie.

Prières, supplications, M. Grousset ne voulut rien entendre. Sa réponse fut invariablement la même: Nous n'avons pas d'avis à recevoir; la victoire finale est à nous....

La démarche des délégués fut inspirée par l'humanité et nullement par la politique.

LES DRAPEAUX DE METZ. — Nous trouvons dans plusieurs journaux une lettre rectificative de M. le général Jarras, que l'impartialité nous fait un devoir de reproduire:

Paris, le 26 mars 1873.

J'ai lu dans le *Journal des Débats* du 24 mars la traduction d'une lettre adressée au *Times* par son correspondant français, rendant compte d'une conversation qu'il a eue avec le maréchal Bazaine. Dans cette lettre se trouve le passage suivant:

"D. On vous blâme aussi de n'avoir pas brûlé les aigles. — R. Mais j'avais donné un ordre pressant, dans ce but, au général Soleille, ainsi qu'au général Tarras, chef d'état-major. (Il est évident que la lettre initiale de mon nom a été changée par suite d'une erreur typographique.) Ils ont peut-être pensé qu'ils pouvaient attendre, puis il a été trop tard."

Cette réponse, attribuée à tort ou à raison au maréchal Bazaine, signifie que si les drapeaux n'ont pas été détruits avant la signature de la capitulation de l'armée de Metz, cela tient au retard peut-être calculé qu'ont mis les généraux Soleille et Jarras, chef d'état-major, à faire exécuter un ordre pressant qu'ils avaient reçu du maréchal.

Je repousse de toutes mes forces, en ce qui me concerne, cette imputation erronée. Le maréchal Bazaine ne m'a jamais donné aucun ordre tendant à faire brûler les drapeaux. Il me serait facile de le montrer en rétablissant la vérité des faits. Je dois me borner à une simple protestation pour me conformer scrupuleusement aux ordres du ministre de la guerre, basés sur l'état actuel du procès pendant.

D'ailleurs, l'instruction mettra en pleine lumière, je n'en doute pas, tous les faits qui s'y rattachent, et j'ai la confiance que les débats ne feront que donner plus de force à ma protestation.

Je vous serai obligé, monsieur, de publier le plus tôt possible cette lettre, qui n'est de ma part qu'une légitime défense. On m'assure que d'autres journaux ont aussi donné la lettre du correspondant du *Times*. J'espère que leur loyauté les déterminera à reproduire également ma protestation.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le général de division,
L. JARRAS.

BELLE CONDUITE D'UN MARIN FRANÇAIS. —On lit dans le *Journal officiel*:

"Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1873, une violente tempête accompagnée de pluie, a éclaté subitement dans le port de Colon (Etats-Unis de Colombie) et y a causé des dégâts considérables. Les wharfs de la Panama Steamship C°, de la Panama Railroad C°, de la Compagnie française ont été en partie détruits ou très fortement endommagés. Six navires, dont trois américains, un anglais et deux colombiens se sont totalement perdus, d'autres ont subi de très graves avaries.

"Pendant tout le temps qu'a duré cette tempête, le capitaine au long cours Lainé (Louis François Eugène), inscrit à Saint-Nazaire, commandant le paquebot la *Désirade*, appartenant à la Compagnie générale transatlantique, a montré un courage et un dévouement dignes des plus grands éloges. Secondé par ses officiers, il a fait les plus énergiques efforts pour sauver les navires qui se trouvaient autour du sien. Ce n'est qu'après plusieurs tentatives infructueuses, et lorsque le paquebot la *Désirade* eut été abordé par le paquebot anglais la *Tasmanian*, qu'il s'est vu contraint de les abandonner et de prendre le large afin de ne pas perdre son bâtiment.

"Pour reconnaître les services rendus par le capitaine Lainé dans cette circonstance, le vice-amiral ministre de la marine et des colonies lui a adressé un témoignage officiel de sa satisfaction."

LA POLÉMIQUE LÉGITIMISTE.

L'*Univers* et l'*Union* publient la lettre suivante de M. le marquis de Franclieu en réponse à celle de M. de Falloux, que nous avons reproduite il y a quelques jours:

M. le marquis de Franclieu nous demande la publication d'une lettre en réponse aux jugements portés par M. de Falloux sur la politique et la conduite de la droite.

Les attaques de M. de Falloux contre la droite, dans une controverse à laquelle la droite était pleinement étrangère, se réfutaient d'elles-mêmes; mais il est juste que l'opinion publique soit de plus en plus éclairée sur ce qui fait la division des partis qu'on appelle conservateurs.

Voici la lettre de M. de Franclieu:

A Monsieur le rédacteur en chef de l'*Union*.

Monsieur,

S'autorisant de ce que son nom a été mis en avant à l'occasion des lettres écrites à M. le comte de Chambord par Mgr l'évêque d'Orléans, M. le comte de Falloux a publié dans l'*Union de l'Ouest* une lettre que vous avez reproduite et dans laquelle il accuse les vrais royalistes de s'être laissé dominer par leurs passions, par leurs prétentions et par leur aveuglement.

Vous avez répondu pour nous de manière à nous inspirer une vive gratitude; mais vous n'avez pas tout dit et vous ne pouviez pas tout dire, parce que vous avez ignoré certaines choses sur lesquelles j'aurais voulu que la lumière se fît dès le premier jour. J'aurais voulu que la France entière pût nous juger, lui, qui réclame sa propre infaillibilité, et nous qui nous affirmons sous le nom de vrais royalistes, puisque nous suivons cette devise: catholiques avec le pape, royalistes avec le roi; c'est-à-dire avec toutes les lettres et tous les manifestes du Roi.

Le premier grief de M. le comte de Falloux consiste à nous accuser de vouloir une légitimité sans l'héritier légitime, et de prétendre substituer un Bourbon d'Espagne ou d'Italie à M. le comte de Paris.

Je suis stupéfait d'une pareille allégation; car, au vu et au su de tout le monde, chacun de mes amis et moi-même, nous avons tenté directement et personnellement, auprès de M. le comte de Paris, toutes les démarches compatibles avec notre dignité et notre honneur, pour le ramener au principe dont un jour il doit rendre compte à la France; et si, en ce moment, devant une abstention que nous sommes les premiers à déplorer, nous restons seuls sur la brèche, contre la révolution et contre ceux qui veulent l'exploiter à leur profit, nous savons bien que nous retrouverons l'héritier à l'instant même où la possession d'elle-même, saluera dans Henri V la délivrance de tous ses dangers comme la réparation de tous ses malheurs.

Est-il plus exact de nous dire que nous subordonnons tout à nos passions et à notre aveuglement? La vérité ne serait-elle pas, au contraire, que M. le comte de Falloux ayant exposé lui-même le fond de sa pensée, nous avons refusé de suivre une direction qui nous mènerait aux abîmes, en privant pour toujours la France du secours que Dieu lui réserve dans la légitimité?

On va voir:

Le 8 janvier 1872, M. le comte de Falloux, confiant dans la puissance de son génie, avait convoqué, dans les salons de l'un de nos collègues, une grande partie de la droite de l'Assemblée. Environ cent députés assistaient à cette réunion, y compris une vingtaine de représentants de la droite extrême.

Là,—dans un discours où, blâmant M. le comte de Chambord d'avoir affirmé la nécessité du vote universel, il avait ajouté que ces mots: *pratiqué honnêtement* étaient un moyen de retirer plus tard ce qu'on semblait promettre,—la thèse de M. de Falloux, soutenue avec toutes les précautions oratoires possibles et cette habileté de langage qui se joue de toutes les difficultés, a été celle-ci:

"M. le comte de Chambord n'est pas de son temps....

"Il ne comprend aucune des nécessités de notre époque....

"Nous avons besoin de son principe....

"Il faut nous réunir pour lui imposer le drapeau tricolore, la présidence préalable de M. le duc d'Aumale et une Constitution....

"Ou bien....

"L'héritier a droit sur l'héritage; il lui appartient d'avoir son avis et d'exercer toute influence sur la manière de la faire valoir....

Quatre députés, au milieu des vingt qui s'étaient levés et réunis en groupe, répondirent avec énergie, s'offrant, suivant la noble parole de M. de Carayon-Latour, comme les témoins du Roi.

Je n'ai pas à discuter ici les propositions de M. de Falloux. Chacun doit en comprendre la portée et l'énormité. J'ajouterai seulement qu'à la suite de cet événement, nous avons échangé plusieurs lettres qu'il serait possible de retrouver.

Quant à M. le comte de Chambord, la hauteur à laquelle il s'est élevé est telle qu'on ne peut essayer de l'atteindre sans tomber en confusion.

Agréez, je vous prie, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

MARQUIS DE FRANCLIEU.
Député des Hautes-Pyrénées.

Versailles, ce 24 mars 1873.

M. de Falloux réplique à son tour à M. de Franclieu par la lettre suivante, adressée à "M. Laurentie, directeur de l'*Union*, de Paris":

Monsieur,

En même temps que l'*Univers*, votre dangereux ennemi d'autrefois, votre plus dangereux ami d'aujourd'hui, vous publiez une lettre de M. le marquis de Franclieu, en réponse à ma lettre au *Courrier de Bruxelles*.

La mémoire de M. le marquis de Franclieu, à propos de la réunion chez M. le vicomte de Meaux n'est pas plus fidèle aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un an, et je proteste absolument contre le texte et contre le sens des paroles qu'il me prête. Sa parfaite bonne foi a été victime de son ardente imagination. M. de Franclieu paraît désireux de publier des lettres qui me furent adressées à cette époque; non seulement je l'y autorise, mais je l'y invite. Je serai dégagé alors de la réserve que je me suis imposée jusqu'ici, et peut-être reconnaîtra-t-on que cette réserve a été quelque mérite.

Dans un article qui suit et dépasse encore la lettre de M. de Franclieu, vous faites intervenir le nom de Mme Swetchine, que je n'aurais assurément pas songé à introduire dans une pareille controverse; mais puisque vous jugez à propos d'évoquer son souvenir, permettez-moi d'appeler à mon tour vos méditations sur les deux passages suivants:

Après la révolution de 1830, Mme Swetchine écrivait à la comtesse de Nesselrode: "La légitimité est un principe admirable, mais enfin il n'est qu'une partie de l'ordre et ne saurait tenir s'il est isolé."

Dans une autre occasion, elle écrivait: "C'est beaucoup que d'avoir raison, mais, pour que ce mérite ait toute son influence et toute son efficacité, il faut qu'il soit soutenu de beaucoup d'autres."

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes très anciens sentiments envers vous, et permettez-moi d'y ajouter celle de mon étonnement en vous voyant entrer si violemment dans une voie qui naguère n'était pas la vôtre.

A. DE FALLOUX.

Angers, 26 mars 1873.

LE PAIN A PARIS.—L'*Evénement* énumère quelques-unes des différentes sortes de pains que la boulangerie parisienne met aujourd'hui à la disposition des consommateurs. Voici les principales, avec leurs qualités hygiéniques et thérapeutiques:

Le *pain de gruau* se fait à Paris avec une incomparable perfection; son aspect est appétissant, son goût des plus flatteurs, mais il nourrit relativement peu, et rend l'intestin paresseux.

Le *pain viennois* fait avec de la fleur de froment et de l'eau additionnée d'une certaine proportion de lait;

Le *croissant* qui se prépare comme le pain viennois, et dans la confection duquel entrent en outre les œufs (un ou deux par kilogramme de farine) et quelquefois aussi le saindoux, ce qui, joint à la médiocre cuisson qu'il subit, le rend parfois fort indigeste.

Le *pain de gluten* bien connu des diabétiques.

Le *pain de dextrine*, peu usité quoique fort agréable à manger.

Puis les diverses variétés de *pain bis* ou *pain de son*; ceux-ci, convenablement fabriqués avec des farines de froment ou de seigle débarrassées du gros son par un blutage suffisant, sont moins agréables à l'œil, mais sont par contre bien plus nourrissants que les pains blancs; ils ont en outre cet immense avantage de remédier efficacement à la constipation.

Vient enfin le *pain à l'eau de mer*, encore peu connu, et qui ne tardera pas à prendre un rang honorable dans la consommation, en raison même des qualités hygiéniques dont il est doué.

Il ne suffit pas de faire fermenter la pâte pour produire un pain léger et d'une digestion facile; il faut encore que le sel y entre pour une large part.

Or, la forte proportion de sel que renferme l'eau de mer a, dans ces derniers temps, donné l'idée à un médecin-chimiste distingué de Paris, M. le docteur Rabuteau, de faire intervenir cette eau dans la fabrication du pain.

Cette innovation hygiénique paraît être entrée dans le domaine de la pratique; l'*Evénement* annonçait en effet, il y a quelques jours, à ses lecteurs, qu'un boulanger de Dieppe fabriquait avec l'eau de mer un pain suffisamment léger, savoureux, digestible et d'une conservation facile.

En dehors de l'usage ordinaire qu'en pourront faire les personnes bien portantes, ce pain sera sans nul doute utilisé à titre de médicament dans le traitement de la scrofule et du lymphatisme, états dans lesquels le chlorure de sodium fait merveille. Il remplacera avec avantage dans la médication du pauvre des laits chlorurés naturels qui ne s'obtiennent qu'à grands frais.

—On annonce de Florence l'arrestation de Victor Cyrille, condamné à mort par le conseil de guerre de Versailles pour participation aux actes de la Commune.

Cyrille a été trouvé porteur d'armes prohibées, de plusieurs papiers compromettants pour quelques sociétés politiques italiennes et d'une lettre d'un ministre espagnol qu'on ne nomme pas. Cyrille, comme on sait, un des membres les plus actifs de l'Internationale, et c'est lui qui fut le principal auteur du tumulte du dernier congrès de La Haye. Il a été arrêté sous l'inculpation d'agitations révolutionnaires en Italie.

LE PRIX DES TABLEAUX A PARIS. — Voici quelques indications sur la situation de Paris en général et de l'art en particulier, qui émanent d'un écrivain qu'on n'accusera pas d'être optimiste. Nous reproduisons volontiers ces observations de M. Albert Wolf:

Si quelqu'un osait vous dire que l'art est dans le marasme, vous pourriez lui dire qu'il est un menteur.

De l'Hôtel des Ventes, il ne faut pas parler; c'est devenir une succursale de Charenton: il y a des gens fort raisonnables en apparence, qui achètent deux vieux morceaux de faïence pour cent mille francs. Quant aux peintres modernes, ils ne sont plus abordables que pour les Richard Wallace de tous les pays. Dans un mois, le salon va s'ouvrir, et toutes les toiles curieuses sont déjà vendues.

M. Edouard Detaille, qui expose une page remarquable: *Combat d'artillerie dans un bois*, a vendu son œuvre trente mille francs; M. Berne Bellecour, le peintre du *Coup de canon*, a empoché trente-deux mille francs pour ses *Fermiers anglais chez un lord*.

On n'entend parler que de cinquante mille, de soixante mille et de cent mille; les centaines ne comptent plus. Pour l'art et le bric-à-brac, le billet de cinq cents francs est de la petite monnaie comme les centimes chez le boulanger.

Dans ce Paris si calomnié, si décrié, il y a vraiment un côté admirable et qui fera l'éternelle stupéfaction de l'observateur, c'est qu'en même temps qu'il se passionne pour les choses de la politique, il s'en moque absolument. Au lendemain de la Commune, les tableaux ont doublé de prix. Paris avait à peine échappé à l'incendie que déjà il se montrait empressé à accrocher pour un million d'œuvres d'art sur les murs d'un entresol.

Que serait donc cette ville démentée si la politique ne venait pas continuellement troubler son repos et compromettre sa résurrection! Ce ne serait pas long, allez! Il suffirait qu'on cessât de s'occuper de politique pendant un ou deux ans, afin de retrouver un Paris aussi beau, aussi brillant qu'aux plus belles journées de son passé.

LES REINES DES BLANCHISSEUSES.

La Mi-Carême, à Paris, est la fête des blanchisseuses qui choisissent une reine à cette occasion. Le *Figaro* a fait des recherches sur les reines passées et voici ce qu'il publie:

Aujourd'hui a lieu—et elle a lieu—la promenade annuelle de la reine des blanchisseuses. La reine n'aura pas chaud, avec son costume de Vénus! Il est à remarquer, du reste, que, presque tous les ans, il fait mauvais temps le jour de la Mi-Carême. La promenade ne sera pas bien gaie; mais on se rattrapera ce soir dans les bals de barrière, à la salle Valentino et à l'Opéra.

C'est une curieuse histoire que celle des reines depuis trente ans. Et voici quelques anecdotes qui montrent que la royauté réussit mal aux blanchisseuses; presque toutes sont mortes de mort violente.

La reine de 1843 s'appelait Marie Gaupin, et était âgée de 18 ans. Grande et pâle, elle avait des cheveux blonds qui tombaient jusqu'à ses jarrets. Comme elle passait sur le boulevard, debout sur son char et charmante avec son costume de Vénus, elle fut remarquée par un des plus riches gentilshommes d'alors, le célèbre comte de L.... Huit jours après, celui-ci l'enlevait, et un an plus tard Marie Gaupin s'empoisonnait dans un taudis de la rue Serpente.

Celle de 1845 n'avait que seize ans; elle se nommait Blanche Chasson. Le soir même de sa promenade elle disparaît avec un blanchisseur, fort joli garçon, qui l'accompagnait sur le char costumé en Mercure, costume bien choisi du reste, car le séducteur de Blanche Chasson n'était autre qu'Isidore Lappin, un voleur fameux. Lappin était, six mois plus tard, condamné au bagne, et Blanche Chasson mourait, presque à la même époque, à l'Hôtel-Dieu, d'une maladie de poitrine.

En 1846 et 1847, les reines des blanchisseuses tournèrent bien, se marièrent et devinrent d'honnêtes mères de famille. En 1849 le cortège eut lieu comme à l'ordinaire, mais la reine, au lieu de porter un costume païen, était vêtue en déesse de la Liberté. La déesse de la Liberté s'appelait Amélie Vioux. Le soir de sa promenade, Amélie Vioux alla au bal, elle y dansa tellement qu'elle en sortit en nage, prit froid et mourut quinze jours après d'une fluxion de poitrine. Elle aimait trop le bal.... vous connaissez le reste.

En 1850, 1851 et 1852, ce fut la même blanchisseuse, une jolie fille nommée Annette Leduc, qui eut les honneurs de la royauté. Annette Leduc a eu depuis une grande célébrité chorégraphique dans les bals publics. Nul n'a levé comme elle la jambe à la hauteur de l'œil, et enlevé d'un coup de pied le chapeau de son vis-à-vis. La pauvre Annette n'a pas été beaucoup plus heureuse que la plupart de ses devancières; elle s'est asphyxiée quelques années plus tard dans une méchante chambre meublée de la rue de l'Empereur, à Montmartre, après avoir souffert de la plus atroce misère pendant les derniers mois de sa vie.

En 1853, la reine se nommait Zélie Detesse. L'année suivante, elle abandonnait le lavoir pour les planches, et débutait au théâtre du Palais Royal sous le nom de Marguerite de Chameran. On voit que Zélie Détesse était d'avis que, lorsqu'on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. Marguerite de Chameran ne fit que passer au théâtre; au bout d'un mois, elle partit pour l'Italie avec un gilet en cœur des avant-scènes, et l'art dramatique la perdit définitivement. Personne ne sait aujourd'hui ce qu'il est advenu de la reine de 1853.

En 1854, la reine Zoé Maricaux, une petite fille de vingt ans, costumée en Junon, se prit de querelle avec un Vulcain qui se trouvait à côté d'elle sur le char. Vulcain et Junon se saisirent aux cheveux; le char s'arrêta, les autres dieux et déesses se précipitèrent sur eux pour les séparer; on voit d'ici le scandale. Bref, Vulcain et Junon finirent leur journée au violon. Cela ne les empêcha pas de s'aimer quelque temps après et de s'épouser au bout d'un mois. Zoé Maricaux se noya, il y a quelques années, dans la Marne, pendant une partie de bateau.

De 1854 à 1860, les reines des blanchisseuses qui se sont succédé n'ont pas été jolies, tant s'en faut! Ceci n'est pas fait pour leur plaire, mais la vérité avant tout. En revanche, elles se sont toutes mariées, et sont aujourd'hui des blanchisseuses modèles, auxquelles nous ne saurions trop vous recommander de confier vos chemises.

De 1860 à 1870, les jolies femmes reviennent: citons parmi elles Louise Cage et Joséphine Lefebvre, qui, toutes deux, se sont fait enlever et sont aujourd'hui, sous des noms d'emprunt, des habituées des restaurants du boulevard, de Valentino et des bals de l'Opéra.

Nous ferons demain la biographie de la reine d'aujourd'hui.

UNE FÊTE VÉNITIENNE CHEZ ARSÈNE HOUSSAYE. — Le chroniqueur de la *Patrie* rendant compte des fêtes de la mi-carême publie ce qui suit:

21 mars. — Fêtes partout hier; rien de plus bacchanalesque que cette échappée du carnaval en plein carême. On se déguise, on se masque, on danse, on soupe, on s'en donne à cœur-joie. La fête vénitienne de l'avenue Friedland tranchait sur les autres par son caractère exceptionnel. Là, dans une galerie où toutes les écoles et les époques de l'art sont représentées, là où les femmes, à la faveur du masque, intriguent les hommes qui n'en ont pas.. de masque, pas de femme, où il se dépense autant de menue monnaie d'esprit qu'il en faudrait à un journal amusant pour toute une année, là on rencontre pêle-mêle toutes les intelligences et tous les mondes, les échantillons de toutes les femmes, la comédienne et la femme du monde, la pécheresse coudoyant sans crainte l'honnête femme qui ne la connaît pas.

A celles-là qui s'offenseraient de voir quelques-unes des leurs dans cette fête, on pourra répondre par les paroles mêmes que l'amphitryon parisien écrivait dans son livre intitulé les *Grandes Dames*:

Quelle est celle, d'ailleurs, parmi les plus inaccessibles, qui n'a pas eu ses heures de péril? Après l'orage, le lis se relève plus fier et plus blanc avec la perle divine dans son calice. Ainsi de la femme: quand elle traverse la tentation sans y succomber, elle est plus vertueuse encore; la perle divine, c'est le sentiment de Dieu qui resplendit dans son âme. Qu'est-ce qui n'a jamais été battue en brèche? La femme du monde qui traverse la bataille de la vie sans avoir dégrafé cette armure idéale qui s'appelle la pudeur, a mieux mérité sa part du paradis parmi les plus pures que celles qui ont fui timidement les dangers en s'abritant dans son cloître.

L'ange invisible qui s'appelle la Conscience ou le Devoir est-il moins un ange dans le monde que dans la solitude? Jésus lui même a été tenté par Satan.

Mais toutes ces figures charmantes qui illustrent les fêtes parisiennes ne jettent pas leur couronne aux pieds de l'Amour...

Pour le philosophe, la femme qui traverse pendant un quart de siècle les joies de Paris sans tremper ses lèvres dans la coupe est une sainte, comme celle qui jette la première pierre aux autres est une orgueilleuse.

Paradoxe ou non, c'est si bien dit!

— Une jolie anecdote dont le héros est M. Thiron, le spirituel comédien du Théâtre-Français.

Il se trouvait dernièrement à Anvers, à côté de la gare, une valise à la main et se disposant à reprendre le train pour Paris.

Tout à coup, une batterie d'artillerie arrive, commandée par un lieutenant. La batterie se range à côté de la gare, les soldats rompent les rangs et on place çà et là des sentinelles.

Thiron s'approche alors du Piou belge qui se trouvait le plus à sa portée, et la conversation suivante s'engage:

Thiron. — Dites donc, mon ami, vous avez là de bien belles pièces?
La sentinelle. — Oh! oui, savez-vous, monsieur.
Thiron. — Elles sont même magnifiques.
La sentinelle. — Oh! oui, pour une fois, sais-tu.
Thiron. — Elles sont en bois?
La sentinelle. — Oh! non.
Thiron. — En quoi, alors?
La sentinelle. — En bronze!....
Thiron. — Tiens, tiens, en bronze!....
La sentinelle (furieuse). — Oui, en bronze, savez-vous, monsieur?
Thiron. — Est-ce qu'elles partent?....
La sentinelle. — [illegible]
— Comment, si elles partent.... Mais [illegible]
Thiron (lui montrant sa valise). — Eh bien, moi aussi!.... Et il lui tourne le dos.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra. [illegible]

Académie de Musique.
SEMAINE DE PAQUES.
Lundi, 14 avril 1873.
Deux pièces nouvelles!
MASONRY EXPOSED.
—Et—
THE REHEARSAL,
Brillant chargement d'Olio.
[illegible]
Grande matinée, SAMEDI, A MIDI. [illegible]

Le Grand Musée d'Anatomie,
Au No 46 de rue St-Charles.
[illegible]

PLAINE DELACHAISE,
En face de la "Fabrique de Glace de la Louisiane," Stations Bénédict.
DIMANCHE et LUNDI, 27 et 28 Avril 1873,
GRAND PIQUE NIQUE,
—Donné par—
La Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson City, pour la construction de la Tombe.
Prix du billet—50 cents. Gratis pour les dames et enfants.
N. B.—Toutes les échoppes (booths) seront vendues sur la plaine, à l'enchère publique, le Dimanche, 20 avril, à 1 heure de l'après-midi. Conditions, la moitié comptant, le reste le premier jour du pique-nique. 11 avril—1m

JARDIN DE MAGNOLIA,
La plus agréable place d'amusement d'été,
CHAQUE JOUR OUVERT.
DIMANCHE GRATIS—CONCERT ET BAL.
Restaurant et Cabaret des mieux assortis.
6 avril—1m RICHARD HOMANN.

DIVERS.

ASSOCIATION DU PEUPLE
POUR RÉSISTER
Aux Taxes inconstitutionnelles.
Bureau, N° 56, rue du Camp.
[illegible]

JOHN G. GAINES,
DUNCAN F. KENNER,
R. B. CAMPBELL,
JAMES P. CASEY,
JOHN ANDERSON,
F. P. HERWIG,
THOMAS M. HUNT,
CHAS. T. HOWARD,
PATRICK IRWIN,
BRADISH JOHNSON,
P. J. KENNEDY,
J. H. OGLESBY.
[illegible]
THOMAS L. DIX, Secrétaire et Trésorier.

[illegible] J. M. CRAWFORD, Secrétaire. [illegible] F. THIBAUT [illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire. [illegible]

Taxes de Ville pour l'Année 1873.
TOUTES les personnes qui ont des taxes de ville à payer pour l'année 1873, recevront les escomptes ci-après mentionnés, sur le montant des comptes qu'elles paieront d'ici aux époques suivantes:
Du 1er au 15 avril 1873 .... 4 p%
" 16 avril au 15 mai 1873 .... 3 p%
" 16 mai au 15 juin " .... 2 p%
" 16 juin au 30 juin " .... 1 p%
LOUIS SCHNEIDER,
Administrateur du Département des Finances.
2 avril—1m

RESTAURANT VICTOR,
185......RUE CANAL......185
Entre Dauphine et Bourgogne.
A partir du 1er Février:
Dîners à $1 25.
Potage, quatre plats au choix, Dessert, Café, une demi bouteille de vin.
Déjeuners à 75 cts.
Trois plats au choix, Dessert, Café au Lait, ou demi bouteille de vin. [illegible]

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLÉANS.
20 juin—1an

DENTISTES.
Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible]
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. [illegible]

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. [illegible]
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal.
[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. A. SEFERRON, Dentiste, [illegible]

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
[illegible]
LE DR. GEO. P. MALONEY, [illegible]

RAPPORT TRIMESTRIEL
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat
(STOCK MUTUEL.)
[illegible]
ACTIF. [illegible]
PASSIF. [illegible]
DIVIDENDE DÉCLARÉ
(Payable à dater de lundi, 14 avril 1873.)
Actionnaires, 3½ pour cent pour trois mois.
Déposants, ½ pour cent pour trois mois.
SAML. H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 6 avril—1m

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 193 Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
[illegible]
C. D. STURTEVANT, Caissier. [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME, [illegible]
DE D. ANDERSON & SON.
[illegible]

E. H. REYNES & BRO.,
[illegible]
Sauvez vos jours et vos propriétés.
HUILE DE GLAND DE BALEINE MINÉRALE.
[illegible]
BOSTICK & SEYMOUR. [illegible]

IMPORTANT
Pour les Cafés et Salons de Bière.
Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public [illegible]
CINCINNATI LAGER BEER
[illegible] ROBERT FARRAGUT. [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.
SUCRES RAFFINÉS [illegible] A. THOMSON & CO.
SIROP—"Golden Syrup" [illegible] A. THOMSON & CO.
SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS [illegible] A. THOMSON & CO.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE [illegible] A. THOMSON & CO.
SUCRE CLARIFIÉ [illegible] A. THOMSON & CO.
SUCRE DE LA LOUISIANE [illegible] A. THOMSON & CO.
SUCRES ÉTRANGERS [illegible] A. THOMSON & CO.

Graines de Coton, [illegible]
Engrais de toute espèce,
A vendre par WM. M. PINCKARD,
Successeur de STEELE, PINCKARD & Co. [illegible]

Faïence! Porcelaine!
Verrerie et Articles de Ménage,
A des prix raisonnables.
E. F. MIOTON,
47......RUE ROYALE......47
AYANT, en ce moment, un stock important [illegible]

SAISON DE PÊCHE
1873.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.
[illegible]
"Vieux Pêcheur,"
[illegible]
E. DECHAMPS,
No. 66, de la rue St-Louis, [illegible]
LIQUEURS [illegible]

ALBIN ROCHEREAU. WILLIAM T. HEPP. CHARLES T. DUGASON. [illegible]
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the [illegible] & KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.,
9 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.
16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
—ET—
IMPORTATEURS,
Nos. 26 et 28, RUE BIENVILLE,
SEULS AGENTS DE
[illegible]
COGNAC.
[illegible]
GENIÈVRE.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]
W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. [illegible]
Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.
Les Commissaires-liquidateurs de l'Association du Théâtre de l'Opéra [illegible]
(AVIS DE PARTAGE.)
SIXIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]
W. F. HARPER. [illegible]
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE. [illegible]
S. B. PACKARD, United States Marshal. [illegible]

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME
EST LE
Meilleur Stimulant Tonique.
[illegible]
HOME STOMACH BITTERS.
B. E. Oostendyk,
[illegible]
Chandelles à Sucre du Tennessee.
[illegible]
GEO. MERZ.
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
[illegible]

PAR VINCENT & CO
Vente à crédit et sans réserve,
— De —
Marchandises Sèches étrangères et américaines. [illegible]

PAR FRANCOIS J. SPEAR
Meubles! Meubles!! [illegible]

PAR FRANCOIS FERNANDEZ.
Vente ... à cause de mauvais temps
Grande Vente de Meubles.
[illegible]

PAR D. E. MORPHY.
Foin. Foin. Foin
[illegible]

PAR HASS & HODGSON.
Vente positive pour opérer un partage.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
VENTE SANS RÉSERVE.
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.
Le célèbre Procès des Abattoirs décidé en faveur de la Compagnie des Abattoirs Crescent City.
[illegible]

Magasins en briques et à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale: [illegible]
Vente pour opérer un partage [illegible]
[illegible]

Cigares de la Havane et du Pays,
[illegible]
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
[illegible]

PAR EUGENE TOURNE
Vin Rouge, Ail.
Ex-barque "Accasione" de Cette et de Gênes.
[illegible]
Macaroni, Vermicelli, Fromage, etc.
Ex-barque "Accasione", de Gênes.
[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.
Vente, sans réserve,
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
[illegible]

Vente de Syndics.
Propriété de très grand prix dans le Deuxième District.
[illegible]
BANQUE DE LA LOUISIANE
[illegible]
Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane.
— No. 1,298. —
[illegible]